



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

# Diversité des expressions culturelles

1 CP

**Distribution limitée**

**CE/07/1.CP/CONF/209/2**

**Paris, le 9 mai 2007**

**Original français**

## **CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES**

**Première session  
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XI  
18-20 juin 2007**

**Point 2 de l'ordre du jour provisoire : Adoption de l'ordre du jour provisoire  
de la première session de la Conférence des Parties**

**Décision requise** : paragraphe II.

- I. Ordre du jour provisoire de la première session de la Conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Siège de l'UNESCO, Paris, 18-20 juin 2007)**
  1. Ouverture de la Conférence des Parties
    - 1A. Ouverture de la session par le Directeur général  
Déclarations des invités d'honneur ; déclarations des Parties
    - 1B. Élection d'un(e) président(e), d'un(e) ou plusieurs vice-président(e)s  
et d'un rapporteur de la Conférence des Parties
  2. Adoption de l'ordre du jour de la première session de la Conférence des Parties
  3. Adoption du Règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
  4. Date et lieu des sessions de la Conférence des Parties

5. Élection du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
  - 5A. Répartition des sièges du Comité intergouvernemental entre les groupes électoraux
  - 5B. Élection du Comité intergouvernemental
  - 5C. Tirage au sort de douze États membres du Comité intergouvernemental dont le mandat sera limité à deux ans
6. Date et lieu de la première session du Comité intergouvernemental
7. Fonctionnement et administration du Fonds international pour la diversité culturelle
8. Séance de clôture
  - 8A. Rapport oral présenté par le rapporteur de la première session de la Conférence des Parties
  - 8B. Clôture par le Président

**II. La Conférence des Parties souhaitera peut-être adopter la résolution suivante :**

**PROJET DE RÉOLUTION 1.CP 2**

*La Conférence des Parties,*

1. Ayant examiné le document CE/07/1.CP/CONF/209/2,
2. Adopte l'ordre du jour figurant dans le document susmentionné.